

→ Répondre R.

La Rochelle, le **20 DEC. 2022**

Affaire suivie par | Nathalie Guéry  
Chargée d'études en urbanisme  
nathalie.guery@agglo-larochelle.fr  
Tél | 05 46 30 36 81 |  
Réf. | 2022-D60



Monsieur Jean GORIOUX  
Président de la Communauté  
de Communes Aunis Sud  
45 avenue Martin Luther King  
BP 50089  
17700 SURGERES

**Objet** : Modification simplifiée n°1 du PLUi-H de la Communauté de Communes Aunis Sud

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser, par courrier en date du 7 novembre 2022, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Aunis Sud et solliciter par là même le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis sur les éventuelles observations qu'il aurait à formuler sur ce projet.

J'ai le plaisir de vous informer que les élus du Syndicat mixte, réunis en bureau le 7 décembre 2022, ont émis un avis favorable sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-François FOUNTAINE  
Président du Syndicat mixte  
Pour le SCoT La Rochelle Aunis

*Amitié*